



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2016

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Roger ROUX, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléante : Madame Michèle PAGANIN

Suppléants n'ayant pas voix délibérative : Monsieur Gérard LOMBARDO, Madame Anne-Marie DUMONT, Madame Michelle SALUCKI

Procurations : M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI, M. Philippe PRADAL à Mme ESTROSI-SASSONE

RAPPORT N° 16-82 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

En application du code général des collectivités territoriales et du code des marchés publics, je vous demande de bien vouloir m'autoriser, ainsi que les délégués de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- Département des Alpes-Maritimes et SDIS 06,
- Le groupement zonal Sud,
- Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

- à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

- à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accord-cadre, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accord-cadre, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration.

Pour répondre aux nécessités techniques ou légales, les affaires sont susceptibles de faire l'objet d'allotissement ou de modifications de l'allotissement, sans modification ni de l'objet des affaires concernées ni de leur contenu ni de leur enveloppe financière globale.

Certains marchés, dès lors qu'ils entrent dans l'objet d'une convention d'un des groupements de commandes dont le SDIS 06 est membre, sont susceptibles, en fonction des calendriers de procédure des collectivités, d'être passés dans le cadre de ce groupement, si cela peut s'avérer plus avantageux.

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du SDIS 06 (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes

Procédure : Appel d'offres ouvert

Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes – Secteur arrondissement de Grasse

Sans minimum ni maximum

Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes – Secteur arrondissement de Nice

Sans minimum ni maximum

Titre : Fourniture de 6 camions citerne feux de forêt (C.C.F.)

Procédure : Appel d'offres ouvert

Service Santé et secours médical

Titre : Fourniture de dispositifs de transport

Procédure : Appel d'offres ouvert

Pour cette affaire, les mentions ci-dessous annulent et remplacent celles prévues au rapport du 09/10/2015 N°15-48 et au rapport 16-65 du 29 septembre 2016. Modification des valeurs financières pour l'ensemble des fournitures.

Fourniture d'ampouliers
Minimum quadriennal HT : 2000 €
Sans maximum

Fourniture de caisses de secours pour véhicules légers
Minimum quadriennal HT : 6000 €
Sans maximum

Fourniture de sacs d'intervention
Minimum quadriennal HT : 6 000 €
Sans maximum

Fourniture de sacs de 1^{er} secours
Minimum quadriennal HT : 24 000 €
Sans maximum

Fourniture de caisses médicales
Minimum quadriennal HT : 4 000 €
Sans maximum

Fourniture de porte oxygène médical
Minimum quadriennal HT : 24 000 €
Sans maximum

Groupements Fonctionnels : « Informatique et Télécommunications » - « Ressources humaines et administration générale » - « Formation »

Titre : Prestations et acquisition de modules complémentaires dans le cadre de l'exploitation des logiciels de gestion des ressources humaines et de la formation développés par la société ANTIBIA

Procédure : Négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables (art.30)
Sans minimum ni maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégués de signature en la matière :

* à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- Département des Alpes-Maritimes et SDIS 06,
- Le groupement zonal Sud,
- Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

* à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

* à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accord-cadre, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accord-cadre, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Eric CIOTTI

ANNEXE FINANCIERE
MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Attention : cette annexe ne peut être rendue publique, pour chacune des affaires concernées, qu'après la date limite de réception des plis. En cas de besoin, seul un extrait de délibération sera délivré.

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes

Procédure : Appel d'offres ouvert

Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes – Secteur arrondissement de Grasse

Sans minimum ni maximum

Valeur DQE HT/ période : 11 100 €

Prestation de contrôle technique des véhicules de moins de 3.5 Tonnes – Secteur arrondissement de Nice

Sans minimum ni maximum

Valeur DQE HT/ période : 12 200 €

Titre : Fourniture de 5 camions citerne feux de forêt (C.C.F.)

Procédure : Appel d'offres ouvert

Crédits budgétaires alloués : 1 200 000€ TTC

Service Santé et secours médical

Titre : Fourniture de dispositifs de transport

Procédure : Appel d'offres ouvert

Pour cette affaire, les mentions ci-dessous annulent et remplacent celles prévues au rapport du 09/10/2015 N°15-48 et au rapport 16-65 du 29 septembre 2016. Modification des valeurs financières pour l'ensemble des fournitures.

Fourniture d'ampouliers

Minimum quadriennal HT : 2000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/ période : 1 000 €

Fourniture de caisses de secours pour véhicules légers

Minimum quadriennal HT : 6000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/ période : 3 200 €

Fourniture de sacs d'intervention

Minimum quadriennal HT : 6 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/ période : 2 100 €

Fourniture de sacs de 1^{er} secours

Minimum quadriennal HT : 24 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/période : 10 000 €

Fourniture de caisses médicales

Minimum quadriennal HT : 4 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/ période : 2 000 €

Fourniture de porte oxygène médical

Minimum quadriennal HT : 24 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/période : 12 500 €

Groupements Fonctionnels : « Informatique et Télécommunications » - « Ressources humaines et administration générale » - « Formation »
--

Titre : Prestations et acquisition de modules complémentaires dans le cadre de l'exploitation du logiciel de gestion des ressources humaines et de la formation développé par la société ANTIBIA

Procédure : Négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables (art.30)

Sans minimum ni maximum.

Valeur DQE HT pour 4 années : 160 000 €